

Position de l'Association des Maires Ruraux de Loir-et-Cher sur la carte scolaire lors du CDEN du 17 mars 2021

Après avoir obtenu communication du projet de carte scolaire lors d'une rencontre avec Madame la Directrice académique, nous nous sommes retournés vers les élus des communes concernées par ces fermetures de classes programmées.

Des contacts ont été pris et un sondage a été réalisé. Il ressort de cette démarche le sentiment que la concertation annoncée n'avait été qu'un trompe-l'œil et un affichage de mots.

Cette méthode de travail n'est pas acceptable. Se concerter, c'est s'entendre pour agir de concert, en poursuivant un même but. Nous en sommes loin.

Des contre-propositions et des aménagements ont été suggérés, sans suite et sans effet.

Pire, la commune de Mur de Sologne par exemple a fait savoir qu'elle n'était pas en mesure d'accueillir une classe ULIS cette année. Ce projet peut rester d'actualité pour l'année prochaine. Or il figure toujours dans le projet de carte scolaire.

Au final, tous les élus ont manifesté leur hostilité aux projets de fermetures et ont souligné le fait que leurs arguments n'avaient pas été entendus. Ils nous ont exprimé l'impression que les dés étaient jetés, que les décisions étaient déjà prises et actées, avec le sentiment que les échanges avaient juste servi à dérouler et développer les arguments «justifiant» chaque fermeture.

Des écoles rurales seront fermées **alors qu'elles ont souvent fait l'objet de sacrifices importants au regard de nos budgets modestes.**

Nous mettons en garde contre la mécanique implacable visant à des regroupements à tout prix.

Chacun de nos collègues a fait valoir les investissements lourds effectués dans ses écoles, que cela soit dans les infrastructures, le transport ou dans les équipements pédagogiques et numériques.

Le RPI d'Herbault fait état d'un emprunt de 200 000 €, la commune de Sambin d'un investissement de 540 000 € en 2013-2014, le RPI Villeherviers Loreux Millançay prévoit 350 000 €, le RPI de Monteux Mesland, 35 000€/an, etc...

Nous pouvons allonger la liste avec tous les équipements en TBI/TNI, tablettes qui ont été installés depuis longtemps et à la faveur du projet académique Label Ecole Numérique 2020.

Nous ne pouvons pas citer tous les cas où tous les partenaires se sont exprimés d'une même voix; parents, enseignants, élus.

Des axes entiers du Plan de Relance sont explicitement ciblés autour de l'école: développement du numérique et de la qualité de la restauration scolaire. Sur ce dernier point, nous avons reçu des signaux incitatifs forts des autorités au travers du grand plan Egalim.

Les élus ruraux répondent présents à toutes ces sollicitations et s'engagent dans ces programmes ambitieux et ce, encore une fois, malgré des moyens limités.

Que ferons-nous des équipements et matériels investis, d'une cantine rénovée et rééquipée lorsque les classes disparaîtront ?

Le projet qui nous est présenté aujourd'hui a peu évolué et, comme c'était malheureusement prévisible, **les zones rurales sont durement touchées.**

Nous constatons avec vous que les petites écoles de campagne font face à une situation problématique d'effectifs. **Mais réduire la situation de l'école rurale sous le seul prisme comptable du rapport Enseignant/Elèves constitue à nos yeux une grave erreur.**

Comme nous vous l'avons déjà maintes fois signalé, **une fermeture de classe ou d'école va bien au-delà d'une fermeture de classe ou d'école.** C'est toute une architecture sociale et économique d'un petit territoire qui est déstabilisée. C'est instaurer des temps de déplacements plus longs et plus coûteux pour nos communes, plus fatigants pour les enfants, plus compliqués pour les familles.

Le (tout relatif) «confort pédagogique» souvent évoqué passe aussi par **une école de proximité.**

Les maires ruraux réitèrent la proposition, laissée sans suite à cette heure, que notre département pourrait s'approprier, de **réduire le nombre maximal d'enfants par classe multiniveaux en zone rurale comme cela a été fait pour les dédoublements en ville. Ce qui vaut pour les REP doit pouvoir aussi s'appliquer aux zones rurales.**

Cette proposition prend toute sa pertinence à la lumière des situations dues à la crise sanitaire:

La pandémie a mis en péril le parcours scolaire de très nombreux enfants, interdisant une lecture purement comptable à base de formules intégrées dans des tableurs. Elle oblige à prendre en compte par exemple la question géographique (transports, temps d'accès, accès aux réseaux, dynamique locale autour de l'école...). Elle ouvre une obligation collective à revoir et élargir les critères au-delà des moyennes par classe.

Ainsi, du fait de la baisse démographique, la libération de postes liés à la réduction des effectifs à scolariser dans les prochaines années permet de revoir les projets de carte scolaire et d'éviter un décalage trop grand face à la crise et au risque qu'elle se prolonge.

Les protocoles sanitaires qui se succèdent exigent le respect d'une distanciation entre élèves, entre élèves et enseignants, tandis que ces fermetures de classes aboutiraient parfois à concentrer les élèves dans des locaux exigus. **On peine à trouver une cohérence à ces décisions.**

Au cours de l'année 2020, Madame la Directrice Académique a d'ailleurs pu constater elle-même la grande souplesse et la grande efficacité des élus ruraux face aux multiples organisations contraintes par la crise.

L'ironie de la situation a permis de démontrer que de petites structures, avec de petits effectifs dans des locaux plus vastes, nous ont finalement conduits à être plus efficaces dans l'application des protocoles sanitaires successifs. La réactivité et l'engagement des élus de proximité immédiate que sont les maires ruraux, en prise directe avec leur population et les enfants scolarisés, ont favorisé la reprise complète lors du déconfinement et dans l'adaptation successive des multiples mesures sanitaires.

En conclusion, la fermeture de classes nous apparaît comme un désaveu de nos politiques engagées et volontaristes.

Quel genre de signal contradictoire nous est-il donc envoyé ?

Dernièrement, le ministre de l'Education Nationale a rendu hommage **aux performances de l'école rurale** au travers des évaluations nationales réalisées. Traduisons cela en actes forts.

Nous sommes décidément bien loin de la déclinaison du fameux théorème « Gagnant/Gagnant ».

Ainsi, en nous affranchissant de la pure arithmétique issue de la baisse démographique, nous demandons la prise en compte de **tous les paramètres** en jeu dans l'accomplissement de cette grande mission de service public qu'est l'Education de nos enfants. Puisque les calculs d'effectifs **à la décimale près** sont issus de projections et que les seuils sont ténus, que se passera-t-il lorsque des évolutions interviendront à la faveur des inscriptions du mois de juin? La commune de Sambin nous signale d'ores et déjà l'inscription de 4 élèves supplémentaires, cela est-il de nature à remettre en cause le placement des chiffres après la virgule et le déclenchement du couperet?

Notre engagement envers l'école publique rurale participe aussi à tous nos combats pour l'attractivité des territoires ruraux; il ne faut pas les sacrifier au profit de la métropolisation de notre pays. La tendance actuelle pourrait même déjouer les prévisions hâtives de certains oracles mal inspirés. Nos territoires ont besoin des services à la population avec l'école en tête de proue.

L'Association des Maires Ruraux de Loir-et-Cher se fait le porte-voix des élus des communes rurales, refusant en bloc le projet de carte scolaire présenté ce jour. Elle demande donc un moratoire sur les fermetures de classes comme il fut d'ailleurs décrété en 2020. La crise sanitaire invoquée alors à juste titre est plus que jamais présente.

Les décisions de fermetures ne seront pas sans conséquences. Ce projet a recueilli une réprobation unanime des acteurs et des partenaires de l'école.

Le 17 mars 2021,

Pour le Conseil d'administration

Thierry BENOIST, Président de l'Association des Maires Ruraux de Loir-et-Cher